

PUBLIÉ LE 03/07/2026

Muscimole et acide iboténique, deux nouvelles substances interdites à la vente

RÉFÉRENTIELS - SUBSTANCES VÉNÉNEUSES (STUPÉFIANTS & PSYCHOTROPES)

Le muscimole et l'acide iboténique, deux substances présentes dans certains champignons comme l'amanite tue-mouches, seront interdites à la vente, à la production et à l'usage en France à partir du 11 juillet 2026. Cette décision fait suite à plusieurs cas graves d'intoxication, notamment après la consommation de bonbons contenant ces substances.

Le muscimole et l'acide iboténique sont des substances qui agissent sur le cerveau (dites psychoactives). Elles peuvent modifier l'état de conscience, les perceptions, le comportement ou l'humeur. Ils sont vendus sous forme de bonbons, chocolats, e-liquides, résines ou autre.

Leur consommation présente des risques graves pour la santé. Ces substances peuvent provoquer des troubles neurologiques ou psychiatriques : somnolence profonde ou coma, ou confusion, agitation, hallucinations, délire, troubles du comportement, convulsions. D'autres signes peuvent aussi apparaître, comme des vomissements parfois sévères, une accélération du rythme cardiaque, une hausse de la tension artérielle ou une augmentation de la température du corps.

Nous avons reçu plusieurs signalements d'intoxications graves, notamment après la consommation de bonbons (gummies) ou de chocolat. Certains nécessitant une hospitalisation en réanimation.

Afin de limiter les risques pour les consommateurs, nous encadrons strictement l'utilisation du muscimole et de l'acide iboténique en les classant sur la liste des substances psychotropes. Ce classement entraîne l'interdiction de leur production, de leur vente et de leur usage en France.

Information pour les consommateurs et leurs proches

Si vous ressentez des effets inhabituels après la consommation d'un produit contenant du muscimole ou de l'acide iboténique (troubles du comportement, convulsions, malaise), arrêtez de consommer le produit. **Consultez un médecin ou appelez un centre antipoison au 01 45 42 59 59 (numéro d'urgence 24/24, 7/7).**

En cas de risque de détresse vitale (perte de connaissance, malaise…), appelez immédiatement le 15.

Les symptômes apparaissent rapidement (entre 30 minutes et 2 heures après la consommation) et peuvent durer plusieurs jours.

S'il vous reste du produit, quel qu'il soit (e-liquide, herbe, bonbon), il peut être analysé par le système d'identification national des toxiques et des substances (SINTES) de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) afin de pouvoir confirmer la présence de muscimol.

Information pour les professionnels de santé

Si un patient présente des symptômes psychiatriques (agitation, délire, confusion, hallucinations) ou neurologiques (clonies, convulsions, mydriase, ralentissement psychomoteur, coma), il peut avoir consommé du muscimole ou de l'acide iboténique.

Il n'y a pas d'antidote.

En cas de signes de gravité ou de situation clinique préoccupante, même en l'absence de signes majeurs, une orientation vers un service d'urgence est indispensable.

En cas de suspicion d'intoxication, contactez un **CEIP-A** (Centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance) ou un centre antipoison.

Signalez tout cas grave sur signalement.social-sante.gouv.fr.